



Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 12 février 2014 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présents les conseillères et conseillers suivants(es) : madame Nady Sirois ainsi que messieurs Yvan Maltais (19h05), Roberto Emond et Michel Chamberland sous la présidence du maire monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présente la secrétaire administrative, madame Lise Dufour.

Après la prière d'usage, le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance à 19 h et procède à la lecture de l'ordre du jour.

14-02-5999 **ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Lecture et acceptation de l'ordre du jour. (Rés)
- 2.0 (*) Procès-verbaux/ Acceptation des procès-verbaux des séances du 15, 22 et 29 janvier 2014. (Rés.)
- 3.0 Finances:
 - 3.1 (*) État des revenus et dépenses au 31 janvier 2014. (Info)
 - 3.2 (*) Acceptation des déboursés au 31 janvier 2014 et des comptes à payer au 12 février 2014. (Rés.)
- 4.0 Sentier de Noël:
 - 4.1 (*) Dépôt de l'état des résultats pour l'édition 2013 (Rés.)
 - 4.2 (*) Demande du Comité pour budget de départ de l'édition 2014. (Rés.)
 - 4.3 (*) Procès-verbal rencontre du Comité du 20 janvier 2014 (Info.)
 - 4.4 Sentier de Noël 2014/ Demande du comité organisateur pour l'activité soit inscrite dans le guide de l'ATR Manicouagan (Rés.)
- 5.0 (*) Adoption du règlement visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux (Rés.)
- 6.0 Code d'éthique/ Assermentation des élus municipaux (Info.)
- 7.0 Avis d'élection partielle (Info)
- 8.0 (*) Règlement no. 09-227/ Avis de motion
- 9.0 (*) Refonte du site Web de la Municipalité/ Soumissions reçues (Rés.)
- 10.0 Salle de quilles La Boule Argentée/ Annulation du compte à payer à la municipalité (Rés.)
- 11.0 (*) École Mgr Bouchard/ Demande relative aux animaux naturalisés (Rés.)
- 12.0 (*) Comité jeunesse de Ste-Anne-de-Portneuf/ Plaisirs d'hiver/Demande de partenariat (Rés.)
- 13.0 (👏) Politique familiale :
 - 13.1 (👏) Dépôt du bilan du sondage et interprétation. (Info)
 - 13.2 Nomination d'un représentant. (Rés.)
- 14.0 Virage santé/ Adhésion de la Municipalité. (Rés.)
- 15.0 Dossier des municipalités dévitalisées/ Nomination d'un représentant municipal (Rés.)
- 16.0 Club Quad Haute-Côte-Nord/ Demande d'utilisation des chemins municipaux publics (Rés.)

- 17.0 Tarif de location du gymnase de l'École Mgr Bouchard. (Rés.)
- 18.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 18.1 Festi-Livres Desjardins/ Demande de commandite. (Rés.)
 - 18.2 Réseau Québécois de villes et villages en santé/Cotisation 2014.
 - 18.3
 - 18.4
- 19.0 Correspondance.
- 20.0 Affaires nouvelles :
 - 20.1 Carte de crédit pour le maire. (Rés.)
 - 20.2
- 21.0 Période de questions pour les contribuables. (Rés)
- 22.0 Fermeture. (Rés.)

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6000 PROCÈS-VERBAUX/ ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du 15, 22 et 29 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du 15, 22 et 29 janvier 2014 soient acceptés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

FINANCES/ ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et avoir pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2014.

14-02-6001 FINANCES/ ÉTAT DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER/ ACCEPTATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 12 février 2014 qui totalise un montant de 11 414.41 \$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 31 janvier 2014 qui totalise un montant de 169 426.80 \$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance et en avoir pris connaissance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6002 SENTIER DE NOEL/ DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'ÉDITION 2013

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte l'état des résultats pour l'édition 2013 du comité du Sentier de Noël indiquant un surplus de 171.28\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6003 SENTIER DE NOEL/ DEMANDE DU COMITÉ POUR BUDGET DE DÉPART DE L'ÉDITION 2014

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Morin, agent de développement siégeant sur le comité du Sentier de Noël, a déposé au conseil municipal une lettre datée du 4 février demandant à la Municipalité d'autoriser les dépenses suivantes afin d'entamer l'organisation du Sentier de Noël :

- Amélioration des fils électriques (soumission La Coop de 750\$)
- Tenue de soirées de financement (Lettre N.Vigneault besoin 500\$)
- Petite caisse de départ de 500\$
- Dépenses diverses à venir de 500\$

Pour un total de 2,250\$

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre, le Comité demande également à la Municipalité de communiquer ses attentes envers le Comité relativement au projet du Sentier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal informe le Comité de ses attentes par rapport au projet de Sentier 2014 et qui stipulent que:

Tous les comités qui œuvrent à l'organisation d'activités en lien avec Noël (Illumination du Grand Sapin, Village aux 1000 lumières, Concours de décorations, Sentier de Noël, Marché de Noël, etc...) travaillent en collaboration étroite et harmonieuse afin que la communication soit efficace et que le succès de chaque activité en soit amélioré.

QUE le conseil municipal accepte la demande pour un budget de départ de l'édition 2014 qui s'établit à 2 250\$ et détaillé ci-haut.

QUE le conseil municipal demande au Comité de valider chez d'autres fournisseurs afin d'obtenir le meilleur prix possible pour l'achat de fils électriques.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

SENTIER DE NOEL/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DU 20 JANVIER 2014

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie du procès-verbal de la rencontre du comité du Sentier de Noël tenue le 20 janvier

2014.

14-02-6004

SENTIER DE NOEL 2014/ DEMANDE DU COMITÉ ORGANISATEUR POUR QUE L'ACTIVITÉ SOIT INSCRITE DANS LE GUIDE DE L'ATR MANICOUAGAN

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'une demande soit faite auprès de l'ATR Manicouagan pour que l'activité du Sentier de Noël soit inscrite dans le guide 2014 et subséquents afin d'accroître la visibilité de l'activité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6005

ADOPTION DU RÈGLEMENT VISANT L'INSTAURATION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections générales de novembre 2013, la Loi oblige les municipalités à adopter avec ou sans changement un règlement visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 12-247 a déjà été adopté à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est toujours conforme à la Loi et qu'aucune modification ne doit y être apportée;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 10 décembre 2013 conformément à la Loi.

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, madame Nady Sirois, a présenté le projet de règlement no. 14-259 lors de la séance de janvier 2014;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi avant l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu, préalablement à la présente séance, copie du projet de règlement no. 14-259 et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement no. 14-259 visant l'instauration d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit accepté tel que soumis et tel que reproduit dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX / ASSERMENTATION DES ÉLUS

La secrétaire administrative procède à l'assermentation des élus municipaux relativement au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

INFO

AVIS D'ÉLECTION PARTIELLE

Le maire informe les membres du conseil municipal que la mise en candidature, pour les élections partielles qui auront lieu le 4 mai 2014, se tiendra du 21 mars 2014 au 4 avril 2014.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 09-227/ AVIS DE MOTION

REGLEMENT D'EMPRUNT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE 14 191 308 \$ ET UN EMPRUNT DE 13 591 308 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE ET LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES Y AFFÉRENTS, AINSI QUE LES TRAVAUX D'ENROCHEMENT DU QUAI MUNICIPAL

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Roberto Emond conseiller, donne avis par la présente, qu'une modification au règlement d'emprunt no. 09-227 ayant pour objet de décréter une dépense de 14 191 308 \$ et un emprunt de 13 591 308 \$ pour la réfection de la rue Principale et la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées et autres travaux connexes y afférents, ainsi que les travaux d'enrochement du quai municipal sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, CE 12^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2014.

CONSEILLER

REFONTE DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ/ SOUMISSIONS REÇUES

Remis à une séance ultérieure.

14-02-6006

SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE/ ANNULATION DU COMPTE À PAYER À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Roberto Emond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité annule le compte à payer de la salle de quilles La Boule Argentée au montant de 800\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6007

ÉCOLE MGR BOUCHARD/ DEMANDE RELATIVE AUX ANIMAUX NATURALISÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École Mgr Bouchard a fait parvenir une résolution demandant que la Municipalité reprenne le musée d'animaux naturalisés qui leur avait été offert il y a quelques années puisqu'il n'est pas utilisé par manque de temps et de ressources humaines pour s'en occuper;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité refuse de reprendre le musée d'animaux naturalisés et demande au conseil d'établissement de l'École Mgr Bouchard que le conseil

municipal soit informé à quel organisme il sera remis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6008

COMITÉ JEUNESSE DE STE-ANNE-DE-PORTNEUF/ PLAISIRS D'HIVER/ DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE le comité jeunesse de Ste-Anne-de-Portneuf demande à la Municipalité de collaborer à l'organisation de Plaisirs d'hiver qui se déroulera du 1^{er} au 8 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le Comité à utiliser le terrain municipal pour y tenir les activités;

QUE le conseil municipal soit partenaire de l'événement et autorise :

- Le prêt et l'installation du système de son;
- Le coût des aliments pour les collations et le brunch;
- Le coût des parties de quilles
- L'impression des copies pour les dépliants et affiches

Le tout pour un total maximum de 500\$;

QUE le conseil municipal demande au Comité de transmettre à la Municipalité une preuve d'assurances responsabilité afin que ce document soit transmis à l'assureur de la Municipalité ainsi que les pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées par le Comité et justifiant l'aide financière de la Municipalité;

QUE le Comité soit informé de son obligation de se conformer à toutes les lois et règlements en vigueur pour ce type d'événements.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

INFO

POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MADA/ DÉPÔT DU BILAN DU SONDAGE ET INTERPRÉTATION

Madame Nady Sirois donne des explications concernant le sondage effectué sur la politique familiale. 6% de la population a répondu à ce sondage.

14-02-6009

POLITIQUE FAMILIALE ET DÉMARCHE MADA/ NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal mandate madame Nady Sirois comme représentante au sein de la politique familiale et responsable des questions aînées dans le cadre de la démarche MADA et de toutes questions relatives aux dossiers des aînés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6010 VIRAGE SANTÉ/ ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité adhère à Virage Santé et qu'un projet de « charte des saines habitudes de vie » soit préparé.

QUE le conseil municipal mandate mesdames Nady Sirois et Nancy Roussel comme responsable du projet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6011 DOSSIER DES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES/ NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Michel Chamberland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le maire, monsieur Gontran Tremblay, et la conseillère, madame Nady Sirois, soient nommés représentants au niveau du dossier des municipalités dévitalisées.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6012 CLUB QUAD HAUTE-CÔTE-NORD/ DEMANDE D'UTILISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Haute-Côte-Nord datée du 26 janvier 2014 à l'effet que la Municipalité autorise les quadistes à emprunter et utiliser les artères de la Municipalité et plus particulièrement la rue du Banc, la rue Tremblay et la route 138 à certains endroits;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette demande et juge opportun d'y donner suite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal appuie le Club Quad Haute-Côte-Nord dans sa démarche auprès du ministère des Transports en vue d'obtenir l'autorisation d'emprunter certaines traverses des rues du Banc, Tremblay et la route 138 là où la Loi et les règlements en vigueur le permet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6013 TARIF DE LOCATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE MGR BOUCHARD

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Commission Scolaire de l'Estuaire et la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a été signée concernant l'utilisation du gymnase de l'École Mgr Bouchard;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a établi une tarification notamment pour l'utilisation du gymnase et la cuisine de l'école susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge important d'apporter des précisions à cette tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la politique suivante soit établie relativement à l'utilisation du gymnase de l'École Mgr Bouchard incluant la cuisine lorsque requis;

- L'utilisation du gymnase est gratuite pour toute activité sportive telle que le badminton, le karaté et autres;
- Une tarification de 15 \$ par heure d'utilisation incluant les heures de préparation et de ramassage du gymnase pour tous les utilisateurs à l'exception des organismes énumérés ci-après est fixée :
 - Le Comité de quilles;
 - Le Regroupement d'aide au développement du site de la marina;
 - Le Biathlon-Duathlon;
 - Ou tout autre comité ou activité relevant de la Municipalité.
- Un acompte de 100\$ devra être versé à la signature du formulaire de location du gymnase qui énumère les conditions et modalités de location;

QU'advenant le cas où un utilisateur qui a réservé le gymnase ne l'a pas utilisé, ce dernier sera facturé selon le taux de la Commission scolaire.

QUE la résolution no.10-09-5067 adoptée antérieurement soit abrogée par la présente résolution.

ADOPTÉ

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6014 FESTI-LIVRE DESJARDINS/ DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité verse une commandite au montant de 100 \$ au Festi-Livres Desjardins.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

14-02-6015 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ/ COTISATION 2014

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité paie la cotisation au montant de 50 \$ au Réseau Québécois de villes et villages en santé pour l'année 2014 et qu'une décision sera prise pour les années subséquentes à savoir si le Conseil continue de renouveler cette cotisation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

A : CORRESPONDANCE REÇUE, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COURRIELS

**A.1 Monsieur François Gosselin, dir. gen.
MRC de La Haute-Côte-Nord**

Copie de la lettre envoyée à madame Pauline Marois, première ministre, concernant l'appui à la MRC relativement à la modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités.

**A.2 Monsieur Jean-François Bellemare, ing.
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire**

Il nous informe que le ministère a accepté l'addenda no. 3 relativement au projet d'assainissement des eaux usées.

B : REMERCIEMENT ET INVITATIONS

Nil

C : PROCES-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DES DIVERS COMITÉS

C.1 MRC de La Haute-Côte-Nord

Procès-verbaux des séances du 27 novembre 2013, 10 décembre 2013 et 19 décembre 2013.

D : BULLETINS D'INFORMATION ET COMMUNIQUÉS

D.1 Québec Municipal

D.2 CRÉ Côte-Nord

**D.3 Bulletin municipal
Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, senc.**

14-02-6016 CARTE DE CRÉDIT POUR LE MAIRE

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'une demande de carte de crédit soit faite au nom du maire, monsieur Gontran Tremblay, avec une limite de crédit de 1 000 \$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 19h40 pour se terminer à 19h45.

14-02-6017 **FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h45, il est proposé par monsieur Michel Chamberland et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran Tremblay
Maire

Lise Dufour
Secrétaire administrative